

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024 à 18h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

**21 - Déclassement de la rue de Normandie**

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La réalisation de la future caserne de gendarmerie est conditionnée par la suppression d'une partie de la rue de Normandie et d'emprises connexes, réintégrées dans le terrain d'assiette du projet (16 050 m<sup>2</sup>).

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, la commune a donc prévu de céder à vil prix à INOLYA – maître de l'ouvrage de l'opération – 7 725 m<sup>2</sup> environ décomposés comme suit :

- emprise domaine public cédée (rue de Normandie) : 6 200 m<sup>2</sup>
- emprise parcelle BA 0032 cédée : 1 525 m<sup>2</sup>

Récapitulatif des surfaces

Domaine public communal cédé (rue de Normandie)	6 200 m <sup>2</sup>
Domaine privé communal cédé (BA 0032)	1 525 m <sup>2</sup>
Domaine privé Inolya	8 325 m <sup>2</sup>
<b>Terrain d'assiette du projet</b>	<b>16 050 m<sup>2</sup></b>

Le terrain d'assiette de cette opération englobant une partie de la rue de Normandie, la commune doit donc au préalable désaffecter et déclasser cette emprise du domaine public ; soit, environ 6 200 m<sup>2</sup>.

En effet, la rue de Normandie, encore ouverte à la circulation publique aujourd'hui, remplit une double fonction, de desserte et de circulation ; surtout sur la partie haute (dont le déclassement n'est pas prévu), la partie basse ne présentant plus d'intérêt depuis la démolition des immeubles INOLYA qu'elle desservait

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Délibération n°2024/02/21/21 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Cette voie, inaliénable, puisque faisant partie du domaine public, a donc nécessité sa désaffectation – actée par la délibération du 3 juillet 2023 – ainsi que le lancement d’une procédure de déclassement du domaine public.

Cette procédure de déclassement du domaine public, actée par la délibération susmentionnée, a donc été mise en œuvre et soumise à enquête publique.

Cette enquête publique étant aujourd’hui clôturée et le commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable, il est donc nécessaire de finaliser cette procédure et d’approuver le déclassement évoqué plus haut.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la voirie routière et notamment l’article L.111-1 et les articles L.141-1 et suivants et les articles R.141-1 et suivants;

VU la loi du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,

VU le décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l’enquête publique préalable au classement, à l’ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

VU la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et notamment son article L.141-3ème alinéa, modifié par l’article 62-II de la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et l’article 9 de la loi n°809-2005 portant simplification du droit,

VU la délibération du conseil municipal de Vire-Normandie du 3 juillet 2023 actant la désaffectation de la voie et d’emprises connexes et lançant la procédure de déclassement,

VU l’avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l’enquête publique qui s’est déroulée du lundi 30 octobre 2023 au mardi 14 novembre 2023 inclus.

CONSIDERANT qu’il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l’article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l’avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 31 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/21 du 21 février 2024 à 18h30



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'approuver le déclassement d'une partie de la rue de Normandie et d'emprises connexes tel que figurant dans le dossier soumis à enquête publique,
- De donner tout pouvoir à Madame la Maire ou son représentant pour procéder aux dernières démarches et formalités nécessaires et pour signer les actes et pièces en vue de la cession à vil prix des emprises concernées à INOLYA.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/21 du 21 février 2024 à 18h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLETON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/21 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/21 du 21 février 2024 à 18h30

